

Le quorum n'ayant pas été atteint le 19 juin 2026,
Suite à la convocation du 30 juin 2026,
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur
la Lys le 10 juillet 2026

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Mariage-Desreux, MM. Bezirard, D'Argy, Dissaux, Hocq, Houssin,
Legrand, Mequignon, Monpays

Étaient excusés :

Mmes Delrue, Duwicquet, MM. Barbarin, Beauchamp, Blondeau, Caillieret, Dieusart,
Leclercq, Ledoux, Perin, Waymel

Pouvoirs :

M. Beauchamp donne pouvoir à M. Hocq
M. Waymel donne pouvoir à M. Houssin
M. Blondeau donne pouvoir à M. Bézirard

Vu le rapport n° 10-26

DECIDE

- d'autoriser la création de deux emplois permanents de rédacteurs territoriaux, relevant de la catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

Objet : Modification du tableau des effectifs - Création de deux postes de rédacteurs territoriaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n° V059260421001328001 publiée le 22 avril 2026 par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord ;

* * *

Considérant qu'un agent, admis au concours de rédacteur territorial, a demandé au Président du SMAEL d'être nommé sur ce grade,

Il convient de créer un emploi de rédacteur territorial afin de permettre cette nomination,

Par ailleurs, considérant l'inscription d'un autre agent sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne établie par le Centre de Gestion,

Il convient d'anticiper cette évolution de carrière par la création d'un second emploi de rédacteur territorial,

* * *

Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur :

- La création de deux emplois permanents de rédacteurs territoriaux, relevant de la catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2026,
- La modification du tableau des effectifs en conséquence,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

Vu, le **10 JUIN 2026**

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX



SMAEL
SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION
DES EAUX DE LA VALLÉE

TABLEAU DES EFFECTIFS

EFFECTIFS					
Libellé poste	Catégorie (s)	Temps complet	Temps non complet	Postes pourvus	Postes vacants
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services	A	1		1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1		0	1
Attaché	A	1		1	0
Rédacteur	B	2		1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1		1	0
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1		0	1
Adjoint Administratif Territorial	C	1		0	1
Apprentissage		1		0	1
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A		1	1	0
Ingénieur Territorial	A	1		0	1
Technicien Territorial	B	2		0	2
Apprentissage		1		0	1
Contrats de droit privé	CDI	2		2	